

Votre enfant est scolarisé, quels sont vos droits ?

L'Allocation rentrée scolaire

* à partir de 6 ans, à solliciter auprès de votre caisse d'allocation familiale (en Lozère la CCSS)

Les bourses

à demander auprès du collège ou du lycée de votre enfant

En situation de handicap ?

vous pouvez contacter la Maison Départementale de l'Autonomie

Si vous rencontrez des difficultés pour payer certaines dépenses liées à la scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter aussi des aides exceptionnelles

En maternelle et primaire,

vous pouvez obtenir une aide pour des impayés de :

- factures de cantine,
- voyage scolaire,
- achat de lunettes,
- frais dentaires,
- fournitures scolaires,
- ou toute dépense liée à la vie de l'enfant à l'école

en vous adressant soit :

- à l'Assistant(e) social(e) de la Maison Départementale des Solidarités de votre secteur d'habitation
- à l'enseignant de votre enfant
- à la Mairie de votre résidence



Les assistantes sociales scolaires

- Collège Henri-Rouvière – Le Bleymard : 06.13.56.67.36
- Collège Sport et Nature – La Canourgue : 06.13.56.91.74
- Collège Henri-Gamala – Le Collet-de-Dèze : 06.13.56.90.23
- Collège des Trois Vallées – Florac : 06.13.56.90.23
- Collège des Trois Vallées / UPP Pierre-Delmas – Ste-Enimie : 06.13.56.90.23
- Collège Marthe-Dupeyron – Langogne : 06.13.56.67.36
- Collège Marcel-Pierrel – Marvejols : 06.13.56.22.49
- Collège Henri-Bourrillon – Mende : 06.13.56.67.36
- Collège André-Chamson – Meyrueis : 06.13.56.90.23
- Collège du Haut-Gévaudan – St-Chély-d'Apcher : 06.13.56.22.49 ou 04.66.42.60.00
- Collège Achille-Rousson – St-Etienne-Vallée-Française : 06.13.56.90.23
- Collège du Trenze – Vialas : 06.13.56.90.23
- Collège Odilon-Barrot – Villefort : 06.13.56.95.81

- Lycée Antoine-Chaptal – Mende : 06.13.56.95.81
- Lycée Emile-Peytavin – Mende : 06.13.56.95.81
- Lycée Théophile-Roussel à St-Chély-d'Apcher : 06.13.56.22.49

En collège et lycée,

vous pouvez demander une aide pour des impayés de :

- factures de cantine,
- factures d'internat,
- voyage scolaire,
- achat de lunettes,
- frais dentaires,
- fournitures scolaires,
- transport scolaire
- ou toute dépense liée à la vie de l'enfant à l'école.

en vous adressant soit :

- à l'Assistante sociale du collège ou du lycée
- au chef d'établissement
- à l'Assistant(e) social(e) de la Maison Départementale des Solidarités de votre secteur d'habitation



Les Maisons Départementales des Solidarités

- MDS Florac : 04.66.49.95.04
5 rue de la Croisette
48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES
mdsflorac@lozere.fr
- MDS Marvejols : 04.66.49.95.03
Rue Rochevalier
48100 MARVEJOLS
mdsmarvejols@lozere.fr
- MDS Langogne : 04.66.49.95.02
Quai du Langouyrou
48300 LANGOGNE
mdslangogne@lozere.fr
- MDS Mende : 04.66.49.14.85
7, Cité des Carmes – BP 24
48001 MENDE Cedex
mdsmende@lozere.fr
- MDS St-Chély-d'Apcher : 04.66.49.95.01
11, Avenue de Fournels
48200 SAINT-CHELY-D'APCHER
mdssaintchely@lozere.fr

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

M.D.P.H.
6, avenue du Père Coudrin
48000 Mende
04 66 49 60 70
accueilmdph48@mdph48.fr